Image not found or type unknown

Revente logement VEFA avec 20% de TVA

Par **AMPORI**, le **11/05/2016** à **15:13**

Bonjour,

Après avoir lu très attentivement tous les posts précédents, je ne trouve pas ma réponse.

Voici la question :

- nous avons acquis un logement VEFA à 20% de TVA (2015)
-nous envisageons sa revente rapidement
-à quelle formule est-on soumis dans le contexte actuel ?

C'est à dire, devrons nous reverser encore les 20% et à qui ?
l'acheteur bénéficie-t-il encore de frais de notaire "réduits"?

Par avance merci pour votre éclairage

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés